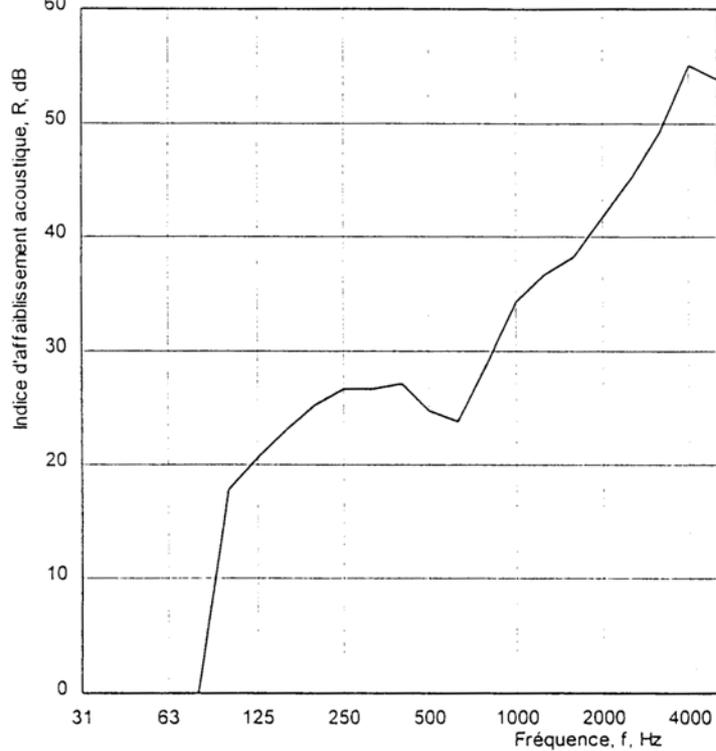


Client : ROCKWOOL ISOLATION S.A. Identification du produit : Toiture
 Fabricant : Rockwool et Haironville Identification des salles d'essai :
 Eprouvette montée par : ROCKWOOL ISOLATION S.A. date de l'essai : 3 juin 1999

Description de l'éprouvette et des dispositifs d'essai :
 -HACIERCO 4.222.5.56 SPS. Perforation spéciale 15,7% de vide en surface projetée, masse surfacique = 7,8 kg/m²
 - ROCKSOURDINE
 - Panneau de laine de roche ROCKWOOL 398, ép: 60mm masse volumique = 150 kg/m³.
 bitume de surfacage = 1kg/m², masse surfacique du panneau = 10 kg/m²
 - Membrane bitumineuse d'étanchéité bicouche; masse surfacique = 7,5 kg/m².

Aire de l'éprouvette : 10,5m²
 Température de l'air des salles d'essai : 21°
 Humidité de l'air des salles d'essai : 75%
 Volume de la salle d'émission : 135 m³
 Volume de la salle de réception : 126 m³

Fréquence f Hz	R Tiers d'octave dB
50	
63	
80	
100	17,8
125	20,6
160	23
200	25,3
250	26,7
315	26,7
400	27,1
500	24,8
630	23,8
800	28,9
1000	34,3
1250	36,7
1600	38,3
2000	41,7
2500	45,2
3150	49,2
4000	55,1
5000	53,8



Evaluation selon ISO 717-1 :
 $R_w(C,C_w) = 32 (-4) \text{ dB}$ $C50_{3150} = \text{dB}$ $C50_{5000} = \text{dB}$ $C100_{5000} = \text{dB}$
 Evaluation établie à partir des résultats de mesure obtenus par une méthode d'expertise :
 $Ctr50_{3150} = \text{dB}$ $Ctr50_{5000} = \text{dB}$ $Ctr100_{5000} \Rightarrow -4 \text{ dB}$

Evaluation selon NBN S01-400
 Catégorie NBN paroi
 Catégorie NBN façade Vd

Numéro de rapport 99/3452
 date du rapport : 28 juin 1999
 annexe n° 1



Campus Universitaire du Sart-Tilman
 Bâtiment B28 - Parking 32
 B-4000 Sart-Tilman (Liège 1)
 Tél : +32 4 366 26 51
 Fax : +32 4 366 26 49

IV. CONDITIONS DE MESURE

Les mesures de l'indice d'affaiblissement acoustique ont été effectuées conformément aux dispositions techniques de la norme belge NBN EN ISO 140-3.

- La surface de la fenêtre, dans laquelle les éléments de toiture ont été placés, est de 10,5 m².
- Les éléments de toiture ont été placés par vos soins, le 3 juin 1999, entre deux chambres réverbérantes. Le volume de la chambre de réception est de 126m³, celui de la chambre d'émission est de 135 m³.
- La description des éléments de toiture, fournie par le constructeur, est donnée à l'annexe 1.
- L'étanchéité du pourtour des éléments de toiture a été réalisée à l'aide de mastic lourd.
- Les chambres de tests sont conçues pour éliminer toutes pertes par voies latérales.
- Le signal sonore, dans le local d'émission, était constitué de bruit blanc.
- Les niveaux de pression acoustique existant dans les chambres d'émission et de réception ont été mesurés, successivement, par intégration spatiale réalisée en 64 secondes.
- L'isolation acoustique brute est calculée par différence de ces niveaux :

$$L_{pme} - L_{pmr}$$

- L'indice d'affaiblissement acoustique est calculé par la formule suivante :

$$R = L_{pme} - L_{pmr} + 10 \log \frac{S}{A}$$

où S est la surface, exprimée en m², de l'échantillon;

A est la surface d'absorption équivalente (de a = 1) du local récepteur;

A est calculée par la formule suivante :

$$A = 0.161 \frac{V}{T}$$

où V est le volume, exprimé en m³, du local de réception;

T est le temps de réverbération, exprimé en secondes, du local de réception.

- Une mesure du temps de réverbération a été effectuée sur une douzaine de décroissances du niveau sonore.
- La valeur moyenne arithmétique de ces résultats est retenue pour calculer A.

V. RESULTATS DES MESURES

Le graphique et le tableau qui fournissent les valeurs des indices d'affaiblissement acoustique, mesurées par bandes de tiers d'octave, sont donnés à l'annexe 1.

La courbe des résultats des mesures se classe, suivant la norme NBN S01-400, dans la catégorie Vd.

L'indice global R_w , calculé suivant la norme ISO 717, est de 32 dB.

Fait à Liège, le 28 juin 1999.

Le responsable de la mesure,



G. DUKERS,
Technicien

Le Directeur du C.E.D.I.A.,



J. DENDAL,
Professeur Ordinaire